

Pays : Nicaragua (Date: 21 Novembre 2016)

Pièce justificative exigée (délivrée/certifiée par un médecin ou une autorité sanitaire)	Restrictions (qualitatives et/ou quantitatives)	Autorité nationale compétente (à contacter pour plus de renseignements)
<p>a) Ordonnance médicale valide <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>b) Certificat médical approuvé par les autorités sanitaires du pays de résidence <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>c) Certificat délivré par les autorités sanitaires du pays de destination <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>d) Présentation de l'original de l'ordonnance au service des douanes du pays de destination <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>e) Autres types de justificatif; si oui, veuillez indiquer <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Les voyageurs qui entrent dans le pays, en sortent et transportent des médicaments contenant des substances placées sous contrôle international doivent être munis d'un certificat délivré par les autorités sanitaires du pays et d'une ordonnance médicale en cours de validité délivrée par le médecin traitant du pays d'origine. Cela doit être conforme au cadre juridique en vigueur dans le pays.</p> <p>Les substances psychotropes doivent être prescrites par des médecins autorisés pour un usage médical personnel.</p> <p>Les substances narcotiques doivent être prescrites par des médecins spécialistes (chirurgie, oncologie, gynécologie, anesthésiologie) et ne faire l'objet que de la dispensation en milieu hospitalier.</p> <p>Les certificats doivent avoir une validité n'excédant pas un an et la recette, une validité n'excédant pas un mois à compter de la date d'émission.</p>	<p>Jours / Quantités/Doses</p> <p>Stupéfiants <input type="text"/></p> <p>Substances psychotropes <input type="text"/></p> <p>Liste de substances interdites; si oui, veuillez préciser : _____</p> <p>Autres informations : _____</p> <p>La restriction dépend de la maladie décrite et du dosage prescrit dans la prescription médicale et les certificats. Celles-ci doivent être documentées par les autorités sanitaires du pays de résidence.</p>	<p>Nom : Dra. Sonia Castro Gonzilez</p> <p>Adresse :</p> <p>Costado Oeste Primero de Mayo Managua Nicaragua</p> <p>Tel.: + 505 2289 4700</p> <p>e-mail: soniacg@minsa.gob.nr</p>